



Révision du loyer après la date prévue par le contrat

Par **El Mouloud**, le **11/01/2010** à **21:54**

Bonjour,rnrnJe suis locataire d'une maison depuis le 1/10/2008 et mon propriétaire vient de m'annoncer une augmentation du loyer suivant l'indice IRL. Jusque là pas de problème.rnrnLe seul hic est que cette révision intervient 4 mois après la date mentionnée par le contrat de location, soit le 1/10/2009!rnrnEst-ce que mon propriétaire a le droit de faire sa révision du loyer maintenant?rnOu le fait que la date soit dépassée, elle n'en a pas le droit?rnrnMerci pour vos réponsesrnrnCordialement

Par **HUDEJU**, le **11/01/2010** à **23:54**

BonsoirrnrnEst ce que l'augmentation est spécifiée dans le contrat ?? , si oui , vous devez payer l'augmentation et celle ci prend effet le 1/10/2009 .

Par **LeKingDu51**, le **12/01/2010** à **01:01**

Bonjour,rnrnLe plu simple serait de nous recopier votre clause de révison du loyer pour qu'on puisse vous répondre au plus juste.rnrnCdl't